

# Mises en situation

en soutien à la réflexion sur les enjeux éthiques  
soulevés par les TIC en éducation



Quelles sont les  
conséquences éthiques de  
l'utilisation des technologies  
de l'information et des  
communications (TIC) en  
éducation ?

COMMISSION JEUNESSE  
DE LA  
COMMISSION DE L'ÉTHIQUE EN  
SCIENCE ET EN TECHNOLOGIE

2015

*Commission  
de l'éthique  
en science  
et en technologie*

Québec





## Table des matières

|                                                                                            |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| Présentation.....                                                                          | 1 |
| Mise en situation 1. Qui est responsable de l'achat des dispositifs numériques?.....       | 2 |
| Mise en situation 2. Doit-on censurer ou filtrer les médias sociaux dans les écoles? ..... | 3 |
| Mise en situation 3. À qui appartiennent les données des élèves? .....                     | 4 |

**Document produit par le secrétariat de la**  
**Commission de l'éthique en science et en technologie**  
1150, Grande Allée Ouest, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4Y9  
[www.ethique.gouv.qc.ca](http://www.ethique.gouv.qc.ca)



## Présentation

Les mises en situations s'adressent à un public de niveau collégial. Elles sont rédigées de manière à alimenter la réflexion des étudiants au moyen de cas concrets. Le texte ainsi que les questions qui le suivent aident les étudiants à soulever des [dilemmes éthiques](#) ou des [enjeux éthiques](#) auxquels sont réellement confrontés les acteurs du système d'éducation québécois.

Ainsi, chaque mise en situation introduit à un enjeu éthique particulièrement saillant dans le contexte de l'école québécoise.

## Mise en situation 1. Qui est responsable de l'achat des dispositifs numériques?

Une école décide de lancer un [projet pilote](#) : dans une de ses classes, les élèves utiliseront une tablette numérique pour effectuer une partie des activités d'apprentissage qui sont prévues au programme. L'enseignant a sélectionné un certain nombre d'applications qui semblent prometteuses et avec lesquels il est à l'aise. Or, ces applications ne sont conçues pour ne fonctionner que sur les tablettes munies d'un système d'exploitation particulier, ce qui restreint considérablement le choix pour l'achat du matériel. Il s'avère de plus que la tablette qu'il faudrait acheter est assez dispendieuse.

Par ailleurs, la situation financière de l'école est difficile. La direction envisage de demander aux parents des élèves qui fréquenteront la classe du projet pilote de défrayer les coûts de la tablette, ou du moins de contribuer financièrement à leur achat. Les parents qui ne désirent pas payer, ou qui n'en ont pas les moyens, pourraient retirer leur enfant du projet pilote. Ces derniers seraient alors envoyés dans une autre classe, non participante au projet.

- Cette situation soulève-t-elle des enjeux éthiques? Si oui, lesquels?
- Quels sont les acteurs touchés et quelles sont les conséquences pour chacun?
- Comment conseilleriez-vous la direction ou les parents d'agir dans cette situation?

## Mise en situation 2. Doit-on censurer ou filtrer les médias sociaux dans les écoles?

Une école offre depuis peu un accès sans fil (*wi-fi*) au réseau Internet pour les étudiants, qui peuvent donc y accéder au moyen de leur ordinateur portable, de leur tablette électronique ou de leur téléphone intelligent, pour faire de la recherche d'informations et réaliser leurs travaux scolaires.

Comme on le sait, l'Internet contient à la fois le meilleur et le pire. La direction a donc installé un filtre pour empêcher l'accès aux sites Internet faisant la promotion de la haine, de la violence ou du racisme, ou avec du contenu pornographique. Cela a été bien accueilli par les parents, qui demandent que l'école assure une certaine supervision de l'usage que font leurs enfants d'Internet.

Les enseignants ont remarqué que les élèves passaient beaucoup de temps sur les médias sociaux, ce qui cause de la distraction lors des cours. Bien que certains enseignants utilisent les médias sociaux à des fins éducatives, notamment pour partager du contenu et animer des débats, la direction commence à considérer l'option de simplement bloquer l'accès aux médias sociaux.

- Y a-t-il des enjeux éthiques à limiter l'accès à des ressources en ligne lors des périodes de classe?
- Quelles sont les autres options?
- Laquelle serait la plus acceptable?

Pour poursuivre la réflexion sur un cas de figure : [Cyberintimidation : un regard éthique proposé par des jeunes](#) (CEST-Jeunesse, 2009)



### Mise en situation 3. À qui appartiennent les données des élèves?

Dans le cadre d'un cours, un enseignant propose à ses étudiants de faire un grand projet de recherche collective : à partir d'un thème commun, chaque étudiant sera responsable de monter une page sur un des aspects de ce thème, à l'intérieur d'un site *wiki*. Les étudiants peuvent aussi intervenir sur les pages des autres, proposer des modifications et des ajouts, etc.

Dans un autre cours, un enseignant propose à ses étudiants de produire chacun un court film sur une notion mathématique, qui sera présenté à leurs collègues et servira de base à un cours lors de la session.

Les deux enseignants sont impressionnés de la qualité des travaux présentés. L'année suivante, en raison de diverses contraintes, ils ne sont pas en mesure de répéter l'expérience avec leurs groupes. Ils songent néanmoins à utiliser les productions de l'année précédente comme matériel pédagogique avec leurs nouveaux étudiants.

- Y a-t-il des enjeux éthiques soulevés par ces situations? Est-ce le cas davantage pour l'une que pour l'autre? Pourquoi?
- Quels sont les acteurs touchés et quelles sont les conséquences pour chacun?
- Comment conseilleriez-vous les enseignants d'agir dans ces situations?
- Est-ce que ce serait la même chose si la direction voulait utiliser ces productions pour faire la promotion de leurs programmes d'études?